

Cette présentation a été effectuée le 9 décembre 2015, au cours de la journée « 5^{es} JAPI – Au-delà des crises, la gestion des risques infectieux pour la santé des travailleurs et des patients (jour 2) » dans le cadre des 19^{es} Journées annuelles de santé publique (JASP 2015). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.

AU-DELÀ DES CRISES : DE LA DOUANE À L'URGENCE

Pour une prise en charge optimale des cas déclarés suspects dans la communauté lors d'une situation d'alerte de nature infectieuse

MARYSE LAPIERRE, inf. M.Sc.
Coordonnatrice régionale,
Secteur Prévention et contrôle des maladies infectieuses
Direction régionale de santé publique

**PLUS FORT
AVEC VOUS**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'île de Montréal
Québec

FORMULAIRE DE DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

Titre de la conférence : De la douane à l'urgence : pour une prise en charge optimale des cas déclarés suspects dans la communauté lors d'une situation d'alerte de nature infectieuse

Nom du conférencier : **Maryse Lapierre**

Déclaration de la personne ressource
J'ai actuellement, ou j'ai eu au cours des deux dernières années, une affiliation ou des intérêts financiers ou intérêts de tout ordre avec une société commerciale ou je reçois une rémunération ou des redevances ou des octrois de recherche d'une société commerciale :

non
oui

**PLUS FORT
AVEC VOUS**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'île de Montréal
Québec

Plan de la présentation

- Décrire :
 - la Loi sur la mise en quarantaine
 - le rôle des différents intervenants
 - les procédures de communication et de gestion des cas et des contacts
- Exposer différentes situations :
 - à bord d'un avion
 - aux services frontaliers
 - à bord d'un navire
 - dans le cadre de la maladie à virus Ebola

Loi sur la mise en quarantaine

La Loi fédérale visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles au Canada



Rôle de l'agent de quarantaine

L'agent de quarantaine peut exiger que le voyageur :

- subisse un examen médical;
- se rapporte à l'autorité sanitaire;
- se soumette à un traitement;
- soit détenu.

En tout temps, la DRSP doit aviser l'agent de quarantaine si elle est informée qu'un voyageur quittant le pays ou y entrant présente un risque pour la santé publique.



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'île de Montréal
Québec

5

Les intervenants clés pour la gestion d'un voyageur possiblement atteint d'une maladie transmissible

- Compagnie aérienne (agents de bord et commandant)
- Aéroport de Montréal
- Agents de quarantaine (ASPC)
- Agents d'hygiène du milieu (AHM)
- Agents des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Agents de la paix (SPVM)
- Médecin de la quarantaine
- Urgences-Santé
- Direction régionale de santé publique

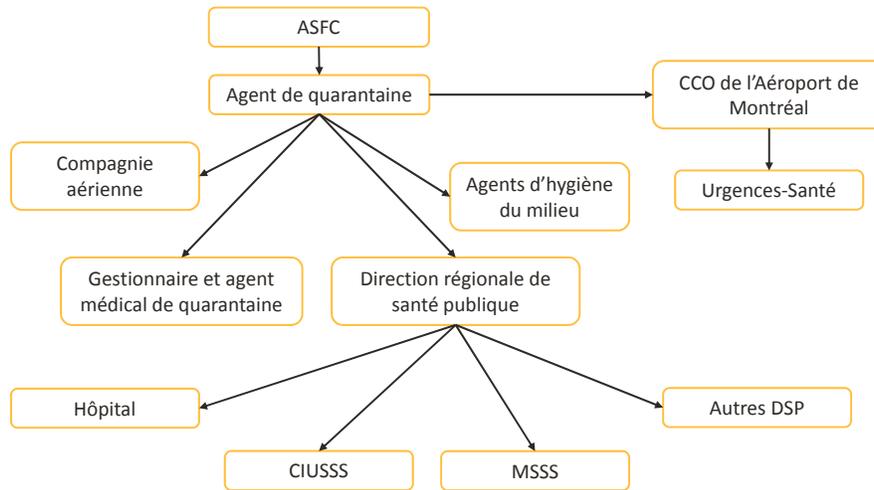
Collaboration et communication

PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'île de Montréal
Québec

6

Procédures de communications



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

7

Évaluation clinique par les agents de quarantaine (AQ)



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

8

Gestion des contacts étroits

- Cas index : la personne qui présente des symptômes
- Contacts du cas index : liste
- Facteurs impliqués dans la transmission :
 - proximité
 - temps d'exposition
 - degré d'infectiosité



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

9

Rôle de la Direction régionale de santé publique



- L'AQ informe la DRSP qu'un ordre a été donné à un voyageur
- Copie de l'ordre remise au transporteur ambulancier (Urgences-Santé) et à l'équipe médicale
 - si examen médical urgent, transfert à un hôpital
 - si MVE suspectée, transfert dans l'un des deux centres désignés
- La DRSP fait le lien avec le médecin traitant

En tout temps, la DRSP doit aviser l'AQ si un voyageur quittant le pays ou y entrant présente un risque pour la santé publique.

PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

10

Rôle de la Direction régionale de santé publique 24/7

- Informe le réseau de la santé et la population
- Assure une expertise-conseil aux professionnels du réseau 24/7
- Procède à l'enquête épidémiologique et à l'identification des contacts étroits dans la communauté
- Réfère les contacts pour PPE
- Assure le suivi des contacts pendant la période d'incubation



Situation – L'agent de bord remarque qu'un passager ne se sent pas bien...



Signes et symptômes d'une maladie possiblement transmissible :

- Fièvre et frissons
- Atteinte de l'état général
- Toux persistante
- Vomissements persistants
- Difficultés respiratoires
- Éruption cutanée
- Ecchymoses et saignements sans antécédent de traumatisme
- Diarrhée persistante
- Confusion

Situation – Un passager malade à bord d'un navire...



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

13

Rôle de la Direction régionale de santé publique dans le cadre de la maladie à virus Ebola

Voyageurs résidant à Montréal (en date du 3 décembre 2015) :

- 976 voyageurs suivis pendant 21 jours
 - 968 à faible risque
 - 8 à risque modéré
- 7 tests PCR demandés
- En moyenne, 50 voyageurs suivis chaque semaine par la DRSP

PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

14

Rôle de la Direction régionale de santé publique dans le cadre de la maladie à virus Ebola

Malgré des consignes claires de l'AQ et de la DRSP aux voyageurs provenant des régions ciblées par la maladie à virus Ebola, un voyageur peut se présenter à tout moment dans une urgence ou une clinique médicale sans préavis.

Le triage et l'application des mesures PCI sont donc primordiales



PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

15

Équipement de protection individuel (EPI)

- Recommandations émises par les autorités de santé publique (ASPC, MSSS-DGSP avec le CINQ, OMS, etc.)
- Responsabilité des employeurs pour la protection des travailleurs de :
 - fournir l'EPI en quantité suffisante à ses employés
 - former leurs employés sur l'EPI à utiliser
 - se tenir à jour sur les recommandations des différentes autorités de santé publique

PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

16

Rôle du médecin et des infirmières de l'urgence

- Triage rapide
- Équipement de protection individuel (EPI) approprié
- Isolement du patient
- Évaluation médicale rapide
- **Ne pas oublier que le patient est sous ordre de quarantaine;** seul l'AQ est autorisé à donner le congé
- Joindre en tout temps le médecin de garde régionale en santé publique qui avisera l'AQ

Conclusion

- La prévention de cas secondaires est vraiment possible grâce à la collaboration de plusieurs intervenants.
- La communication entre tous les acteurs est primordiale, surtout que...



Remerciements :

- Dr Paul Le Guerrier, Direction régionale de santé publique, Montréal
- Dre Renée Paré, Direction régionale de santé publique, Montréal
- Emmanuelle Alexis, agente de quarantaine, ASPC
- Alain Boucard, gestionnaire régional, ASPC
- Mario Caron, coordonnateur administratif, Urgences-Santé

**PLUS FORT
AVEC VOUS**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

19

MERCI!

**PLUS FORT
AVEC VOUS**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec